

## RÈGLEMENT – 1 MICRO 1 CRÉDIT

### Article 1 - Organisateur

La SCOP ACP la Manufacture Chanson, dont le siège social est situé au 124 avenue de la République 75011 PARIS (SIRET n° 32858259800046) s'associe à l'Association Chaka Poum, 124 avenue de la République 75011 PARIS (SIRET n° 81425535200019), pour organiser un appel à projet dans le cadre du dispositif « 1 Micro 1 Crédit ».

### Article 2 - Objet

Le dispositif « 1 Micro 1 Crédit », est un prêt solidaire à taux zéro destiné à une personne physique, porteuse d'un projet artistique musical et engagée dans une nouvelle création (nouvelles chansons, nouveau set scénique, nouvel EP ou album, clip...).

### Article 3 - Déroulement de l'appel à candidature

- 21 avril 2022 : lancement de l'appel à candidature (l'inscription se fait uniquement via le formulaire dématérialisé)
- 21 juin 2022 : date limite d'envoi des dossiers d'inscription par les candidat.e.s
- Début septembre 2022 : présentation et échange avec le jury de 5 projets pré-sélectionnés
- 17 septembre 2022 : annonce des résultats et présentation du.de la lauréat.e

### Article 4 - Jury

La pré-sélection des dossiers s'effectue par les membres de la Manufacture Chanson en charge du dispositif.

Le jury final est composé de membres de la Manufacture Chanson et de l'Association Chaka Poum ainsi que de deux professionnels de la musique extérieurs.

### Article 5 - Lauréat.e sélectionné.e

Le.la lauréat.e 2022 reçoit une aide remboursable (d'un montant de 2 000 € à 5 000 €) sous forme de prêt pour une durée maximale de 5 ans.

La Manufacture Chanson peut également, selon les besoins du projet, mettre à disposition du lauréat, des espaces de travail et contribuer à sa visibilité grâce à des showcases ou autres actions de promotion.

### Article 6 - Conditions d'inscription

L'artiste porteur du projet doit obligatoirement :

- être une personne physique (les personnes morales, entreprises, associations ou autres structures ne sont pas éligibles)
- être majeur.e
- résider en Île de France
- justifier de,
  - o soit un EP/album distribué physiquement ou numériquement,
  - o soit 10 dates sur 12 mois consécutifs sur les années 2018 – 2022 avec billetterie et/ou contrat signé
- attester sur l'honneur que son taux d'endettement ne dépasse pas 30%
- autoriser l'organisateur (ACP la Manufacture Chanson) à procéder à toute vérification concernant les informations communiquées

**WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG**

« la SCOP Chanson » - Société COopérative et Participative à responsabilité limitée à capital variable  
reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication en tant qu'établissement d'enseignement artistique  
124 avenue de la république, 75011 PARIS – 01.43.58.19.94 – [acp@manufacturechanson.org](mailto:acp@manufacturechanson.org)  
Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29  
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

- adresser un dossier d'inscription complet, via le formulaire en ligne comprenant une fiche d'identité, la fiche de description du projet, des éléments de communication, un visuel, un budget et un calendrier du projet.
- *N.B : les créations instrumentales sont exclues*

Aucun frais de dossier, ni frais d'inscription n'est exigé pour se porter candidat au dispositif 1 Micro 1 Crédit.

### **Article 7 - Versement et remboursement du micro-crédit**

Une offre de micro-crédit à taux zéro, formalisée par contrat, sera établie par l'Association Chaka Poum et proposée au.la lauréat.e. Celle-ci précisera le montant du crédit, les délais de la franchise et les modalités de remboursement.

Une franchise de 3 mois à 1 an est mise en place selon la demande du lauréat. La franchise consiste à différer le début de remboursement du prêt, donc le début des mensualités. Le remboursement du micro-crédit par le.la bénéficiaire ne pourra excéder 5 ans (franchise comprise) et pourra s'effectuer à tout moment.

### **Article 8 - Droit de rétractation**

Le.la lauréat.e a la possibilité d'exercer un droit de rétractation dans un délai de 14 jours calendaires à partir de la date de signature de l'offre de micro-crédit.

### **Article 9 - Communication**

En contrepartie de ce prix, le bénéficiaire s'engage à faire figurer sur tous les supports de communications, physiques ou numériques, liés au projet présenté, le présent partenariat, en apposant le logo de la Manufacture Chanson et la mention suivante : « avec le soutien de la Manufacture Chanson dans le cadre du dispositif 1 Micro 1 Crédit ».